

Placement garanti Intérêt-flex

Terme : 5 ans

APERÇU

Le Placement garanti Intérêt-flex vous permet de sécuriser chaque année un montant d'intérêt potentiel, tout en protégeant votre capital. Le rendement de ce placement est fonction d'un panier de titres d'entreprises de divers secteurs économiques et de plusieurs pays. Vous sécurisez un montant d'intérêt chaque année si la performance du panier de titres est plus grande ou égale à sa valeur de départ.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Montant d'intérêt potentiel sécurisé chaque année et versé à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Imposition annuelle du rendement sécurisé, s'il y a lieu, pour les placements non-enregistrés²
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	1 000 \$ à 24 999 \$	25 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ et plus
Rendement annuel potentiel	1,40 %	1,60 %	1,80 %
Rendement cumulatif potentiel	7,00 %	8,00 %	9,00 %

Dates clés	
Période de vente	24 novembre 2020 au 25 janvier 2021
Émission du placement	11 février 2021
Échéance du placement	11 février 2026

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'Assurance-dépôts, veuillez consulter [l'autorite.qc.ca](http://autorite.qc.ca).

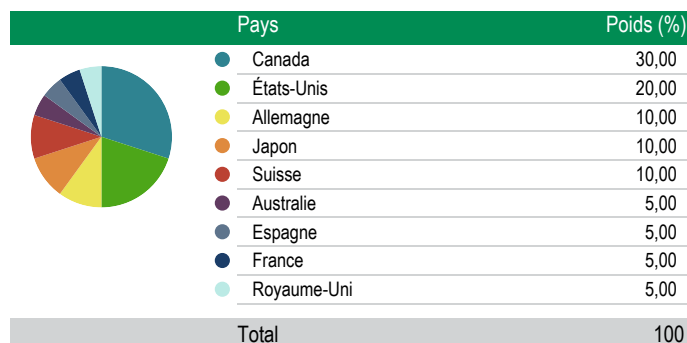
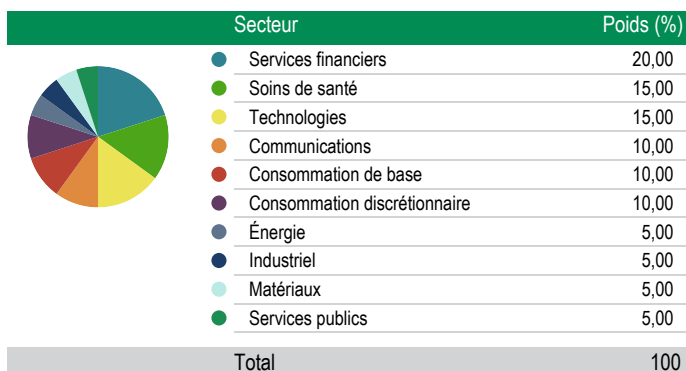
²Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier est composé de 20 titres de grandes entreprises issues de plusieurs secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier, qui est réparti comme suit :

Société	Secteur	Pays
Accenture Plc	Technologies	États-Unis
AstraZeneca Plc	Soins de santé	Royaume-Uni
Banque Can. Imp. de Commerce	Services financiers	Canada
Banque Nationale du Canada	Services financiers	Canada
Cie Pétrolière Impériale Limitée	Énergie	Canada
Deutsche Post AG	Industriel	Allemagne
Home Depot Inc.	Conso. discrétionnaire	États-Unis
Iberdrola SA	Services publics	Espagne
Johnson & Johnson	Soins de santé	États-Unis
KDDI Corporation	Communications	Japon

Société	Secteur	Pays
La Banque Toronto-Dominion	Services financiers	Canada
La Financière Sun Life Inc.	Services financiers	Canada
Nestle SA	Consommation de base	Suisse
Novartis AG	Soins de santé	Suisse
Rio Tinto Limited	Matériaux	Australie
SAP SE	Technologies	Allemagne
The Coca-Cola Company	Consommation de base	États-Unis
Thomson Reuters Corporation	Technologies	Canada
Toyota Motor Corporation	Conso. discrétionnaire	Japon
Vivendi SA	Communications	France



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- souhaitez sécuriser des rendements potentiels en cours de terme plutôt que d'attendre à l'échéance du placement.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et sera connu à chaque année du terme. Le rendement cumulé du placement ne sera connu qu'à son échéance.

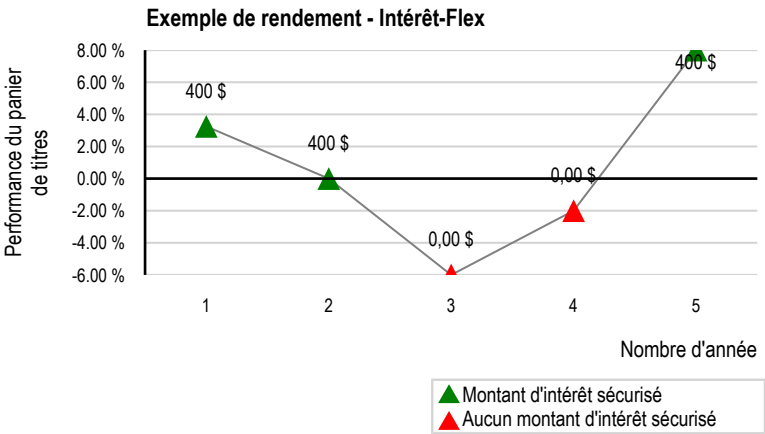
COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 0,10 % par année.
Pour chaque année du terme du placement, le rendement potentiel est déterminé par la variation du cours des 20 titres boursiers du panier décrit précédemment, selon la méthode de calcul suivante :

Chaque année, un montant d'intérêt sera sécurisé si la performance du panier de titres, **par rapport à sa valeur de départ**, est plus grande ou égale à 0.
Si la performance du panier est négative, aucun montant d'intérêt ne sera sécurisé.

Voici un exemple de calcul du rendement pour un investissement de 25 000 \$.

Année	Performance du panier de titres par rapport à sa valeur de départ	Taux de rendement	Intérêts sécurisés
1	3,25 %	1,60 %	400 \$
2	0,00 %	1,60 %	400 \$
3	-6,00 %	0,00 %	0,00 \$
4	-2,00 %	0,00 %	0,00 \$
5	8,00 %	1,60 %	400 \$



À l'échéance du placement, cet investissement aurait rapporté :

Taux de rendement cumulé	4,80 %	1 200 \$
Taux de rendement annuel moyen	0,96 %	240 \$

Le rendement cumulé représente la somme des intérêts sécurisés et est présenté à titre indicatif seulement.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés par les sociétés comprises dans le panier de référence. Même si les cours sont publiés en devises étrangères, le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution des cours des titres et pourrait être nul pour chacune des années du placement. Votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivre/rendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD si le placement est admissible au renouvellement en ligne, ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, après la 3^e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



Meilleur manufacturier, Canada

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.